

Appel d'offres

**Livre blanc sur le vieillissement des
francophones en Ontario**

Mise en contexte

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) recherche les services d'un.e expert.e conseil pour assurer un exercice de rédaction d'un Livre blanc sur le vieillissement des francophones en Ontario.

Livrables

Fournir à l'AFO une version française et anglaise d'un Livre blanc sur le vieillissement des francophones en Ontario, basé sur le modèle du Livre blanc sur les assises de la santé en français en Ontario).

Méthodologie et fonctionnement

Le projet s'étend du 16 octobre 2018 au 28 février 2019.

Le projet a été divisé en cinq (5) étapes:

Étape 1 : Recherche et inventaire

Étape 2 : Consultations avec des francophones (groupes focus et sondages)

Étape 3 : Consultations communautaires avec les organismes provinciaux et régionaux pour des exercices de réflexion et de priorisation

Étape 4 : Rédaction et validation du document

Étape 5 : Plan d'accompagnement à la mise en œuvre du Livre blanc

Résultats directs visés par le Livre blanc

1. Informer et mobiliser des membres de la communauté franco-ontarienne, autour d'une vision commune, des enjeux du vieillissement pour les francophones en Ontario.
2. Mutualiser les ressources communautaires existantes.
3. Définir des jalons permettant la mise en œuvre de changements tangibles.
4. Fournir à la communauté franco-ontarienne une bonne compréhension de l'état des lieux, des enjeux stratégiques et des mesures à entreprendre pour assurer la mise en œuvre de stratégies gagnantes pour les arts et la culture francophones en Ontario.

Exigences

Chaque soumissionnaire doit **préciser clairement** de quelle.s façon.s il ou elle répond aux **exigences** suivantes:

- a. Une expérience démontrée en ce qui a trait à la rédaction de Livres blancs ou à la tenue de planifications communautaires de niveau régional et provincial;
- b. Une excellente connaissance du domaine des services aux aînés en Ontario;
- c. Une excellente connaissance du fonctionnement d'organismes sans but lucratif et des réalités qui s'y rattachent;
- d. Des compétences approfondies au niveau de la gestion de projets d'envergure semblable et l'atteinte des résultats visés.

Les propositions reçues seront **évaluées en fonction des critères** suivants:

- a. Qualité générale de la proposition;
- b. Méthodologie proposée;
- c. Budget proposé;
- d. Produit offert: Livre blanc sur le vieillissement des francophones en Ontario;
- e. Expérience.s à livrer des projets semblables.

Honoraires

Le ou la soumissionnaire doit joindre, avec sa soumission, une description des dépenses prévues, incluant toutes les dépenses de déplacement, d'hébergement, de traduction, de frais interurbains, etc. et le montant total demandé pour mener à terme le projet. L'Assemblée n'acceptera aucune autre surcharge ou aucun frais administratif associé à moins que l'autorisation n'ait été accordée au préalable par la direction générale.

Procédures

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre **qui démontre de quelle.s façon.s elles répondent aux exigences et aux renseignements demandés** en incluant les documents suivants *:

- a. Description du mandat;
- b. Description du Livre blanc sur le vieillissement des francophones en Ontario;
- c. Échéancier et budget ;
 - i. les compétences générales démontrant la capacité d'entreprendre et de mener à terme un tel projet ;
 - ii. les personnes qui travailleront à l'accomplissement des tâches.

* Il est également possible d'inclure tout autre document complémentaire qu'elles jugent approprié.

Pendant la durée du contrat, l'expert.e conseil retenu.e devra travailler en étroite collaboration avec et sous la supervision de la direction générale de l'Assemblée, ou de son.sa délégué.e, afin d'assurer le bon déroulement du projet.

Session d'information

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario organisera une conférence téléphonique le lundi 22 octobre à 14 h pour répondre aux questions relativement au présent appel d'offres.

Pour y participer, veuillez composer le 1.866.219.7782 puis entrer le code suivant : 117030 #

Les offres de service doivent être envoyées à:

Peter Hominuk
Directeur général
Assemblée de la francophonie de l'Ontario
435 rue Donald – Bureau 336
Ottawa (Ontario) K1B 3W6

Téléphone: 613-744-6649 poste 110
Télécopieur: 613-744-8861
Courriel: phominuk@monassemblee.ca
Site web: www.monassemblee.ca

La date limite de réception des offres de service est le jeudi 15 novembre 2018 à 16 h.

Annexe A: Documents pertinents

1. Livre blanc sur les assises de la santé en français en Ontario

<https://monassemblee.ca/guides/#livreblancsante>

2. Plan stratégique communautaire: Vision 2025

[Ébauche confidentielle](#)

3. Rapport annuel 2017-2018: Se projeter, se préparer

<https://csfontario.ca/fr/articles/6384>

Annexe B: Informations sur l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et le porte-parole politique des communautés francophones de l'Ontario. Elle regroupe des membres individuels, associatifs et institutionnels engagés avec leurs partenaires, leur personnel, leur conseil d'administration, leurs communautés, et mobilisés autour d'une vision commune pour l'épanouissement de la francophonie ontarienne et une pleine contribution à l'essor de l'Ontario, ainsi qu'au bien-être de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

Mission

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

Vision

La vision de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est: « Un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être. »

Mandat

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a le mandat de:

- a. Revendiquer les droits des francophones;
- b. Promouvoir le développement global de la francophonie ainsi que son épanouissement;
- c. Représenter l'Ontario français sur les scènes municipales, provinciales, nationales et internationales;
- d. Refléter les priorités de la francophonie;
- e. Établir un plan stratégique communautaire;
- f. Négocier et gérer des ententes dont l'Entente Canada-communauté Ontario.

Principes fondamentaux

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario reconnaît l'expertise, le dynamisme et les compétences des assemblées, conseils, individus, organismes, sociétés et autres groupes de la francophonie et doit, pour mener à bien ses objets, travailler harmonieusement avec ceux-ci afin de réaliser son mandat.

Les principes fondamentaux qui guident et orientent l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario sont :

- a. Le respect de la diversité ;
- b. La démocratie ;
- c. L'entraide ;
- d. L'intégrité ;
- e. La détermination.